



Communiqué de presse

Paris, le 27 juillet 2018

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, poursuit et intensifie la mise en œuvre du plan d'éducation aux médias et à l'information

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, et en complément de la proposition de loi actuellement en débat à l'Assemblée nationale et au Sénat, Françoise Nyssen poursuit et intensifie la mise en œuvre du plan ambitieux d'éducation aux médias et à l'information, lancé en mars 2018 pendant la Semaine de la presse et des médias dans l'école. Ce plan s'accompagne d'un doublement du budget de 3 à 6 M€ par an. La pertinence de ces engagements en faveur d'une intensification des initiatives d'éducation aux médias et à l'information est confirmée par l'étude publiée par le ministère de la Culture avec Médiamétrie sur les comportements des jeunes (15-34 ans) en matière d'accès à l'information qui montre les effets bénéfiques et pérennes de l'éducation aux médias et à l'information. Le tiers des jeunes interrogés qui déclarent avoir bénéficié d'une action d'éducation aux médias consultent les contenus d'information plus fréquemment et en plus grande quantité ; ils ont davantage le réflexe de vérifier les informations auxquelles ils accèdent.

Ce plan d'éducation aux médias et à l'information se décline en trois volets :

- Dès le 7 juin dernier a été lancée une plateforme de décryptage de l'information et d'éducation aux médias hébergée sur le site de Franceinfo., regroupant tous les programmes des sociétés de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France, Arte, France Médias Monde, INA, TV5Monde) ;
- Conformément aux engagements pris par Françoise Nyssen, les fonds dédiés au soutien des associations sont augmentés de 50%, passant de 3 à 4,5 M€. Grâce à cela, dès cette semaine, le ministère de la Culture transmettra aux Directions régionales des affaires culturelles le cahier des charges des futurs appels à projets régionaux à destination des associations d'éducation aux médias et à l'information. Munies de ce cahier des charges, les DRAC pourront lancer dans les prochaines semaines les appels à projets qui ont vocation à mobiliser les associations et les professionnels locaux de l'information et à soutenir leur projet en matière d'éducation aux médias.

- Dès la rentrée 2018, des jeunes du service civique accompagneront les bibliothèques et les médiathèques dans l'organisation d'activités d'éducation aux médias sur 5 territoires d'expérimentation : la Charente, le Puy-de-Dôme, le Cantal, le Val d'Oise et Valence Romans Agglo. Ce programme se poursuivra jusqu'à atteindre 400 jeunes du service civique déployés pour la rentrée 2019. Ce programme, construit avec Unis-Cité pour recruter et déployer les jeunes du service civique dans les bibliothèques, ainsi que l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) pour la formation de ces jeunes, vise à développer l'éducation aux médias et à l'information dans les bibliothèques, en lien avec le plan bibliothèque « Ouvrir plus, ouvrir mieux ».

Au-delà de ces mesures, l'éducation aux médias et à l'information continuera d'être promue, grâce aux nouvelles dispositions incluses dans la proposition de loi relative à la manipulation de l'information.

En effet, à l'initiative du rapporteur du texte Bruno Studer, les parlementaires ont adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation plusieurs amendements modifiant le code de l'éducation afin de mieux valoriser dans les programmes la formation des élèves à l'analyse critique de l'information, notamment dans sa diffusion sur internet. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) devront également sensibiliser les enseignants aux enjeux des médias et de l'information. Enfin, l'ensemble des chaînes de télévision (et non pas uniquement les chaînes du service public) devront désormais contribuer à l'éducation aux médias et à l'information, sur la base d'engagements inscrits dans les conventions signées avec le CSA.

La mise en œuvre de ces nouvelles obligations reposera notamment sur un partenariat renforcé entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale. La convention liant le ministère de la Culture et le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, opérateur du ministère de l'Éducation nationale) sera renouvelée en 2018 pour intégrer ces exigences.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr